

# Conseil consultatif politique de la Fondation suisse pour paraplégiques

« Nous accompagnons les paraplégiques. À vie. »

Depuis sa création en 1975, plusieurs milliers de paralysés médullaires ont retrouvé une vie active et comblée – grâce au suivi médical hautement spécialisé, à la réinsertion optimale dans la vie professionnelle, la famille et la société, mais aussi grâce à une recherche spécifique et un accompagnement tout au long de la vie.

La Fondation suisse pour paraplégiques est une œuvre de solidarité unique au monde qui vient en aide aux personnes paralysées médullaires. Son activité repose sur la vision d'une rééducation intégrale des para et tétraplégiques dans l'objectif de permettre aux personnes touchées de mener une vie avec un maximum d'autonomie et d'autodétermination.

Afin de réaliser cette vision, il faut – outre le réseau de prestations de la Fondation suisse pour paraplégiques et ses propres activités – disposer d'un cadre légal approprié. C'est pourquoi la Fondation suisse pour paraplégiques souhaite instaurer un dialogue avec les hommes et femmes politiques de tous horizons actifs au niveau national en créant le « Conseil consultatif politique de la Fondation suisse pour paraplégiques » en 2019.

Objet et finalité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le « Conseil consultatif politique de la Fondation suisse pour paraplégiques » vise les échanges avec les hommes et femmes politiques nationaux issus des partis représentés dans les Chambres fédérales.</li> <li>Il traitera essentiellement les sujets liés à la société et à la santé en rapport avec la rééducation intégrale des para et tétraplégiques.</li> <li>Le débat tiendra compte des connaissances et de l'expérience du Groupe suisse pour paraplégiques.</li> <li>Le débat tiendra compte des connaissances et de l'appréciation des parlementaires.</li> </ul>
Indépendance	Le mandat des parlementaires n'entraîne aucun engagement.
Déclaration	Les parlementaires nationaux/ales déclarent leur mandat au registre des intérêts des parlementaires.
Présidence	Conseillère aux Etats Andrea Gmür, membre du Conseil d'administration de Recherche suisse pour paraplégiques SA
Fréquence des sessions	En principe, une fois par an
Dédommagement	<p>La hauteur du dédommagement se conforme à celle fixée des membres des Chambres fédérales.</p> <p>La participation aux sessions est ainsi dédommagée à hauteur de CHF 440.– (frais inclus).</p> <p>Le/la président/e touche le double.</p> <p>Il n'y a pas de dédommagement au-delà.</p>
Membres	<p>Le Conseil est composé de parlementaires issus de tous les groupes parlementaires des deux Chambres en mettant l'accent sur les CSSS. Il est complété par des parlementaires qui sont membres dans les organes de la direction du GSP et/ou qui ont un lien régional avec le GSP.</p> <p>Les personnes suivantes du GSP participeront régulièrement aux</p>

	<p>sessions :</p> <p>Heidi Hanselmann, présidente de la FSP Dr Joseph Hofstetter, directeur de la FSP Hannes Blatter, délégué Public Affairs de la FSP</p> <p>D'autres personnes du GSP peuvent être invitées en fonction du sujet traité.</p>
Mandat	<p>La Fondation suisse pour paraplégiques demande aux parlementaires s'ils/elles souhaitent accepter un mandat.</p> <p>Ils/elles sont membres du Conseil consultatif politique de la Fondation suisse pour paraplégiques après la confirmation de leur part.</p> <p>Le mandat prend fin à leur sortie du Conseil national ou du Conseil des États.</p> <p>Une simple communication (par mail, à l'oral, par courrier) suffit pour mettre un terme réciproque au mandat.</p>

Version 0.11

Luzern, 1er mars 2021 / Hannes Blatter